

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire des séances, Parc du Grand lac Saint-François, Lambton (Québec) G0M 1H0, mercredi le 21 janvier 2015 à 20 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1 Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 Madame Nathalie Bélanger, siège
4
Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

1

15-01-32 *Ouverture de la séance*

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la présente séance extraordinaire soit déclarée ouverte à 22 h 10.

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
- 4) Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie
- 5) Dégustation de Vins et Fromages de la MFR du Granit
- 6) Recommandations de la firme Blanchette-Vachon relativement aux mesures de contrôle de la Municipalité de Lambton
- 7) Autorisation à Mme Marie-Soleil Gilbert à signer le contrat à durée déterminée de M. Pierre Couture
- 8) Fermeture de la séance

15-01-33 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Mme Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote
Adoptée à l'unanimité**

**15-01-34 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec
Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour
l'année 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Madame Louise DeBlois

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Monsieur Roch Lachance demande le vote
Monsieur Gilles Racine appuie la demande de vote

Pour : 4
Contre : 2

Adoptée à la majorité

4

15-01-35 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec **Achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lambton confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Lambton confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2015. De ce fait, la Municipalité de Lambton accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Lambton s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lambton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Lambton procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2015;

QUE la Municipalité de Lambton reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2015, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 150.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,50 % (200.00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote

Adoptée à l'unanimité

15-01-36 Dégustation de Vins et Fromages de la MFR du Granit

ATTENDU que la Municipalité de Lambton a reçu une invitation de la Coopérative de solidarité en formation et développement rural du Granit, de participer à sa dégustation de Vins et Fromages qui se déploiera le samedi 21 février 2015 au coût de 40 \$ par couvert ou de 320 \$ par table de 8 convives;

Il est proposé par : Monsieur Réal Veilleux
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

QUE la Municipalité de Lambton réserve une table de 8 convives pour l'occasion, au coût ci-haut mentionné.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote
Adoptée à l'unanimité**

**15-01-37 Recommandations de la firme Blanchette-Vachon
relativement aux mesures de contrôle de la Municipalité
de Lambton**

ATTENDU QUE la firme Blanchette-Vachon a émis, dans le cadre du mandat qui lui avait été octroyé par la Municipalité via les résolutions #14-08-273 et 14-10-326, certaines recommandations visant à améliorer les mesures de contrôle de l'administration municipale;

ATTENDU QUE conformément à l'article 960.1 du Code Municipal, le conseil doit assurer une saine administration des finances municipales et que la mise en place de l'ensemble des recommandations émises par la firme Blanchette-Vachon constitue une excellente façon d'améliorer l'efficacité des opérations de la Municipalité, de s'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la Municipalité et de la fiabilité des informations financières présentées;

Il est proposé par: Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

D'ENTÉRINER l'ensemble des recommandations émises par la firme Blanchette-Vachon dans son rapport intitulé : *Rapport sur les faiblesses du contrôle interne observées et recommandations pour la Municipalité de Lambton – incluant le Service des loisirs et ses différentes corporations.*

DE MANDATER Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière à implanter l'ensemble de ces recommandations au sein de l'administration municipale, graduellement, au cours de l'année 2015 et conformément au plan d'action suggéré par la firme comptable.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote
Adoptée à l'unanimité**

7

15-01-38 *Autorisation à Mme Marie-Soleil Gilbert à signer le contrat
à durée déterminée de M. Pierre Couture*

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

DE REPORTER la résolution à une séance ultérieure;

DE MANDATER Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à effectuer certaines vérifications nécessaires à l'adoption finale du contrat.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote
Adoptée à l'unanimité**

8

15-01-39 *Fermeture de la séance*

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Normand St-Pierre

Que la séance soit levée, il est 10 h 55.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière